

# PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt sept mai à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mai 2025

**Présents :** ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, HOREL Ludovic, LECHEVALIER Patrick, PETIT Stéphanie, RETAILLEAU Laurent, SAMSON Frédérique, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne

**Absents excusés ayant donné pouvoir:**

Mme PREUD'HOMME Marina pouvoir donné à Mme PETIT Stéphanie

Mme YVON Delphine pouvoir donné à M.COLAS Daniel

**Absents excusés :**

M.GRATTEAU Benoit

**Secrétaire de séance :** Mme VERSARI Evelyne

## 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 24 Avril 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 24 Avril 2025.

## 2 – Autorisation à signer le second marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Maximin-2025/37

Par décision en date du 09 Juillet 2021, le Maire a décidé d'attribuer et de signer un marché de maîtrise d'œuvre sous forme d'un accord cadre avec la société Arc et Sites, Architecte du patrimoine et de signer le premier marché subséquent afin de réaliser un diagnostic en vue de la restauration de l'église Saint Maximin.

L'accord cadre est conclu pour une durée de quatre ans.

Monsieur le Maire présente le plan de travaux :

- Une tranche ferme incluant le clocher et le beffroi estimée à 610 337.40 € HT.
- Une tranche optionnelle incluant les pavés de la façade Nord, l'accessibilité du parvis de la façade ouest et l'assainissement estimée à 200 403.60 € HT.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 079 775.37 € HT.

Ce coût intègre les dépenses préalables (investigations complémentaires éventuelles), les honoraires de maîtrise d'œuvre, les honoraires de prestations complémentaires (Contrôle technique, SPS, AMO), les frais de MAPA, et le montant des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que le second marché subséquent de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

- APD, PRO, ACT, DCE, DET, AOR, VISA constituant la mission de base
- OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination)

Les honoraires de maîtrise d'œuvre relative à la tranche ferme sont estimés à 70 188.80€ HT.

Monsieur le Maire précise que les phases APD, PRO DCE ACT doivent intégrer la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Le montant des honoraires pour ces phases pour la tranche optionnelle est estimé à 9018.16 € HT.

Monsieur le Maire propose de :

- valider le coût total d'opération

- d'autoriser la signature de second marché subséquent de maîtrise d'œuvre avec la société Arc et Sites
- de valider la tranche ferme des honoraires de maîtrise d'œuvre
- de valider la tranche optionnelle des honoraires de maîtrise d'œuvre liée aux phases APD, PRO DCE ACT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le coût total d'opération d'un montant de 1 079 775.37€ HT
- Autorise la signature de second marché subséquent de maîtrise d'œuvre avec la société Arc et Sites
- Valide la tranche ferme des honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de 70 188.80 € HT.
- Valide la tranche optionnelle des honoraires de maîtrise d'œuvre liée aux phases APD pour un montant de 9 018.16€ HT.

**Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0**

### **3 –Restauration de l'église Saint Maximin-Demande de subvention Phase Conception -2025/38**

Considérant la validation du second marché subséquent du marché de maitrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Maximin, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de la DRAC pour la phase conception APD, PRO DCE ACT.

Le montant total des travaux est estimé à 810 741.00€ HT

Le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette phase s'élève à : 36 483.35 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 25%, soit 9 120.83 €

Le plan de financement est le suivant :

|                 | Dépenses    | Recettes    |      |
|-----------------|-------------|-------------|------|
| DRAC            |             | 9 120.83 €  | 25%  |
| Autofinancement |             | 27 362.52 € | 75%  |
| TOTAL           | 36 483.35 € | 36 483.35 € | 100% |

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 25% du montant des honoraires liés à la phase conception APD, PRO, DCE, ACT.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

**Vote Pour : 13/Contre : 0/ Abstention : 0**

### **4 – Projet de création d'une ligne souterraine à 90000 volts entre les postes de Loudun (86) et Thouars(79) : Avis sur demande de déclaration d'utilité publique -2025/39**

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE prévoit la construction d'une liaison souterraine à 90000 volts entre les postes de Loudun (86) et Thouars (79).

Ce projet concerne les communes de Curcay-sur-Dive, Glénouze, Loudun, Mouterre-Silly et Ranton dans la Vienne ainsi que les communes de Louzy, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin de Mâcon et Thouars dans les Deux-Sèvres.

En application de l'article L323-3 du code de l'énergie, RTE sollicite la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien de l'ouvrage de la concession de transports.

A ce titre, une consultation du public est organisée par RTE qui établira une synthèse des observations recueillis et l'adressera aux préfets des départements.

En parallèle, une consultation des services civils et militaires ainsi que des maires intéressés par le projet est organisée conformément à l'article R323-5 du code de l'énergie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité publique

**Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0**

## **5 – Devis d'enfouissement des eaux pluviales parcelle F332-2025/40**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle F332 est une parcelle communale qui conduit à la parcelle F331-15 Rue des petites croix.

Afin que la propriétaire de la parcelle F331 puisse se raccorder au réseau d'eaux pluviales Rue des Petites croix, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au raccordement sur la parcelle F332.

Monsieur le Maire présente le devis de la société SMT de Montreuil Bellay qui s'élève à 660 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le devis de raccordement des eaux pluviales de la société SMT d'un montant de 660.00 € TTC sur la parcelle F332.

**Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0**

## **6 – Devis restauration banc église de Chasseignes -2025/41**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise « Les ateliers de la chapelle » pour la restauration complète d'un banc en peuplier dans l'église Notre Dame de Chasseignes. Le devis s'élève à 819.00€ HT soit 982.80€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à 5 voix pour et 8 abstentions :

-Valide le devis des Ateliers de la Chapelle d'un montant de 819.00€ HT pour la restauration du banc en peuplier de l'Eglise Notre Dame de Chasseignes.

**Vote Pour : 5 /Contre : 0/ Abstention :8**

## **7–Devis changement de poste serveur au secrétariat de la mairie-2025/42**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste accueil doit être remplacé.

Il est proposé de faire l'acquisition d'un nouveau poste serveur et de reconditionner l'ancien poste serveur en poste accueil.

Un devis est proposé par l'Agence des territoires de la Vienne pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau poste serveur et des logiciels et pour le reconditionnement de l'ancien poste.

Ce devis s'élève à 1622.00€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide l'offre de l'Agence des territoires de la Vienne pour un montant de 1622.00€ HT soit 1812.00€HT TTC

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au sujet.

**Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention :0**

## **8–Problème de mouches à Silly : Recours à un entomologiste -2025/43**

Suite aux problèmes de mouches à Silly, aux démarches effectuées par l'association « Bien vivre à Silly » et aux réponses apportées par Mme la Sous-Préfète, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'avoir recours à un entomologiste afin de connaître la provenance des mouches.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le recours à un entomologiste

**Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention :0**

## **9–Organisation du 14 Juillet 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Modern Anime s'occupera de l'animation. Une réunion sera organisée le 28 Mai à la mairie avec les associations pour faire le point sur l'organisation.

## **10–Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements d'horaires des agents techniques sur les périodes d'hiver et d'été.

Le problème des eaux pluviales à Silly est abordé.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 Juin 2025.

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance

Evelyne VERSARI